




Téléservice : Consulter la liste des objets signalés comme volés

Ministère chargé de l'intérieur

Permet de repérer les objets volés susceptibles d'être illégalement revendus et de signaler aux services de police l'endroit où se trouve l'un d'entre eux, si on le connaît.

Accéder au
service en ligne 

(http://judiciaire.gendarmerie.interieur.gouv.fr/judiciaire/accueil_objets/cadretexte.html)

Vérfifié le 10 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Que risque-t-on en cas de recel de vol ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33023>)
- Vol, cambriolage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1523>)